

*Le
Lavandou*



Mairie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300705-20190401-DM201954-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

DECISION MUNICIPALE N°201954

FIXATION DE TARIF

CONCERT MARIANNE NERI - SAMEDI 8 JUIN 2019

Direction Générale des Services
GB/TM/NM

Le Maire de la Commune du Lavandou,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2018 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment de «de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal»,

CONSIDERANT que la Commune organise un concert de Marianne NERI à l'église Saint-Louis, le samedi 8 juin 2019, à 21 heures,

DECIDE

ARTICLE 1 : La tarification suivante sera appliquée :

Entrée : 10 € par personne
Gratuit pour les moins de 12 ans

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

FAIT AU LAVANDOU, le 1^{er} avril 2019.


LE MAIRE,
Gil BERNARDI.



Hôtel de Ville
Place Ernest Reyer
83980 Le Lavandou

Téléphone 04 94 051 570
Télécopie 04 94 715 525